

**Règlement Officiel du 38<sup>e</sup> Championnat du Monde de « Boules Carrées »****Révisé le 19/20 /08/2017**

**Article 01 :** Le Cercle des Amis du Haut de Cagnes organise le Championnat du Monde de « Boules Carrées » qui se disputera dans la montée de la Bourgade, rue Hippolyte Guis, et rue Sous Barri, dans les cadres de jeux délimités à la peinture et préparés.

**Article 02 :** Les « "Boules Carrées" » sont la propriété du Cercle des Amis tant dans leur conception que dans leur possession.

Elles sont mises gracieusement à la disposition des joueurs qui devront les restituer après chaque partie ainsi que les buts sous peine de disqualification. Elles sont au nombre de deux par joueurs.

**Article 03 :** Les parties se jouent en 13 points. La finale sera disputée obligatoirement en 15 points.

**Article 04 :** La première partie se déroulera par « triplète » et par « poule ». Les deux premiers de chaque poule sont qualifiés pour la suite du concours.

**Article 05 :** Le but devra être lancé du marquage au sol ( 3 emplacements à choisir) délimitant la position des joueurs, dans un espace situé de 4 mètres minimum à 7 mètres (suivant la longueur du cadre de jeu)

**Article 06 :** Toute « Boule Carrée » sortant complètement du cadre de jeu tracé sera annulée, de même si elle revient en jeu par ricochet après être sortie du cadre de jeu.

**Article 07 :** Le Championnat est ouvert à tout venant. Il se disputera par triplettes arrangées. Les enfants de moins de 12 ans ne pourront participer qu'avec un de leurs parents ou un adulte.

**Article 08 :** Tout retard (5 minutes maxi) à l'appel de l'équipe sera éliminatoire. Toute équipe ayant été éliminée à quelque tour que ce soit, ne pourra plus participer à la compétition principale. En cas de fraude, les joueurs seront exclus par les organisateurs.

**Article 09 :** Pendant et avant les parties, il est interdit de changer les joueurs qui ont été inscrits à la table de contrôle au début de la compétition pour former l'équipe. Si obligation prévenir le bureau de contrôle qui décidera l'acceptation et demandera aux joueurs adverses s'ils sont d'accord.

**Article 10 :** Les perdants, (non exclus pour faute ou fraude ayant entraîné leur disqualification) pourront néanmoins s'inscrire et participer à la consolante qui aura lieu le lendemain.

**Article 11 :** A partir des finales, tous les joueurs devront obligatoirement porter le maillot officiel offert par le Cercle des Amis, sous peine d'exclusion du Championnat.

**Article 12 :** Pour tout ce qui n'est pas prévu au présent règlement, les règles en usage pour le jeu de pétanque seront appliquées.

**Article 13 :** Les Officiels, membres du bureau du Cercle des Amis, seront appelés pour trancher tout litige pouvant se produire. Leurs décisions seront sans appel.

**Article 14 :** Les arbitres du Championnat sont des membres du Cercle des Amis désignés par le bureau.

**Article 15 :** Le bureau du Cercle des Amis se réserve le droit, suivant les circonstances, de modifier certains points du règlement sans que cette décision ne puisse entraîner sa responsabilité.

**Article 16:** Cette compétition est avant tout amicale et le bureau du Cercle des Amis ne fera aucune concession en cas de différends. Les fauteurs seront exclus sans possibilité d'appel.

**Article 17 :** *La présence et la consommation de boissons alcoolisées sont interdites pendant et à l'intérieur du périmètre du Championnat du Monde de Boules Carrées.*  
*(arrêté municipal 1079/2017 du 02 Août 2017)*

**Article 18 :** Pour les compétiteurs une tenue vestimentaire correcte est exigée.

**Article 19 :** Pour l'année 2017, les droits de participation sont fixés à 25€ par triplète.